

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

19-02-033

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation: 5 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 11 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère Municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

**Absent excusé :**

Alain HERAUD

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Thierry MARTY (pouvoir à Catherine BERNADEAU), Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Nouredine BOUACHERA (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Gabi HOPER (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

-----  
Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance  
-----

**VOIRIE – CIRCULATION**

**BAIL D'OCCUPATION DU PARKING DE LA RUE CHAPERON GRANGÈRE ENTRE LA SCI VERNAM ET LA VILLE DE LIBOURNE**

-----  
Vu le Code civil, notamment en ses articles 1708 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-29,

Considérant que dans le cadre de sa politique de stationnement, la Ville de Libourne a mis à disposition des Libournais des parkings de proximité proches du centre-ville (exemples : Point P, Super U, Aristide Briand, Les Casernes, Cours Tourny, ..),

Considérant que dans le cadre de la réhabilitation de la Halle Sernam, l'aménageur a proposé à la Ville de gérer le nouveau parking situé à l'arrière du projet (rue Chaperon Grangère 88 places),

Considérant que cette gestion s'établit sur une durée de 20 ans dont 7 ans avec une contrepartie de loyers dont le montant par an s'élève à 21 600 € et 13 ans sans loyer,

Cette gestion doit faire l'objet d'une convention qui prendra effet à la date de sa signature.

Envoyé en préfecture le 18/02/2019  
Reçu en préfecture le 18/02/2019  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20190215-DELIB19\_02\_033-DE

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité ( 34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le bail d'occupation du parking de la rue Chaperon Grangère entre la SCI VERNAM et la ville de Libourne annexé à la présente délibération

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail d'occupation du parking de la rue Chaperon Grangère, ainsi que tous les avenants et documents afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne  
18 février 2019  
Le Maire,  
Philippe BUISSON

  
Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

